

221C2182  
FR0000127771-FS0693

24 août 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VIVENDI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 août 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 août 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 58 483 385 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,28% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

|                               | <b>Actions</b>    | <b>% capital</b> | <b>Droits de vote</b> | <b>% droits de vote</b> |
|-------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Détention (effective)         | 2 212 362         | 0,20             | 2 212 362             | 0,19                    |
| Détention (par assimilation)  | 56 271 023        | 5,08             | 56 271 023            | 4,92                    |
| <b>Total Société Générale</b> | <b>58 483 385</b> | <b>5,28</b>      | <b>58 483 385</b>     | <b>5,11</b>             |

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 52 447 750 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 7 *calls* listés à dénouement physique portant sur 179 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 septembre 2021 et le 17 juin 2022, à des prix unitaires par action compris entre 28 € et 45 € ;
- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 49 352 394 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 9 octobre 2025 ;
- une position acheteuse sur 5 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 436 256 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 15 octobre 2021 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 38 € ;
- une position vendeuse sur 12 *put* listés à dénouement physique portant sur 479 200 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 17 septembre 2021 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 34 €.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 108 362 135 actions représentant 1 144 155 695 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 823 273 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 2 901 224 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur 4 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 483 833 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 16 août 2021 au prix unitaire par action 30,55 € ;
- une position acheteuse sur 10 calls listés à dénouement en espèces portant sur 408 385 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 17 septembre 2021 et le 3 janvier 2033 à des prix unitaires par action compris entre 14,66 € et 32 € ;
- une position vendeuse sur 2 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 29 831 actions VIVENDI, exerçable le 17 septembre 2021 à des prix unitaire par action compris entre 30 € et 34,50 €.

\_\_\_\_\_